



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services bancaires

Question écrite n° 98110

Texte de la question

Le coût des services bancaires portant sur la gestion au quotidien de l'argent déposé par les Français auprès des établissements bancaires suscite de plus en plus la contestation des organisations de défense de consommateurs. Ici et là les banques facturent sans vergogne les retraits de liquidités effectués hors de leurs propres guichets automatiques, facturent à des prix prohibitifs la délivrance et l'usage pourtant désormais courant des cartes bancaires de paiement, font payer les chèques, pratiquent des prix incroyables sur les opérations courantes que tout un chacun est amené à effectuer sur son compte bancaire (virements, relevés d'informations, etc.), sans compter des abus manifestes portant désormais sur les facturations liées aux nouveaux services de gestion à disposition de la clientèle (gestion à distance via Internet, etc.). Or il est bon de rappeler que les banques effectuent chaque année des profits records, ne serait-ce qu'en faisant fructifier les sommes mises en dépôt courant auprès d'elles par les Français, situation qui ne justifie donc en rien que soient tolérées plus longtemps par l'État de telles pratiques abusives qui grèvent singulièrement et un peu plus le pouvoir d'achat des Français, déjà particulièrement malmené. La situation est telle que la Commission européenne elle-même s'en est dernièrement inquiétée et a demandé à la France de réagir rapidement sur ce point. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer les mesures urgentes qu'il compte prendre au sujet de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98110

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6719